





























Stratégie pour un bocage efficace et mieux intégré aux exploitations agricoles

Sommaire

| Préambule2 |
|---|
| Synthèse des différents éléments pris en compte pour élaborer la stratégie4 |
| - Les enjeux qualité de l'eau - L'état du bocage |
| Le bilan des travaux et l'analyse des dynamiques Gestion et valorisation du bois de bocage |
| - Le niveau de protection du bocage - Les enjeux bocage dans les différents documents planificateurs - Le partage des enjeux : la consultation |
| Synthèse géographique des zones à enjeux12 |
| Elaboration de projets bocagers : la zone côtière pour des enjeux qualité de l'eau, mais pas seulement ce territoire Accompagnement des gestionnaires du bocage Protection du bocage |
| Les bases de la stratégie pour un bocage approprié et efficace18 |
| La volonté d'une action transversale La notion de maille bocagère : base des actions. Pérenniser les travaux déjà engagés : une priorité Travailler à l'appropriation du bocage Améliorer la gestion du bocage hérité : une priorité qui passe par les valorisations du bois de bocage Harmoniser les procédures de protection du bocage |
| Les actions au service de la stratégie23 |
| Animation territoriale du projet Mettre en œuvre des travaux de rénovation du bocage : de la conception au suivi pluriannuel Accompagnement des gestionnaires du bocage Accompagnement de la protection du bocage Travail en réseaux techniques |
| Une stratégie qui s'inscrit dans la continuité29 |
| Projections financières de la stratégie territoriale bocagère31 |
| Synthèse |

Préambule

Le SMEGA travaille à l'amélioration du bocage depuis 2001.

La construction de talus, plantations de haies bocagères ou simplement restauration de talus existant par plantations de jeunes arbres et arbustes, sont les premières actions mises en œuvre. Elles ont donné lieu à plus de 300km de bocage rénovés chez près de 500 exploitants différents.

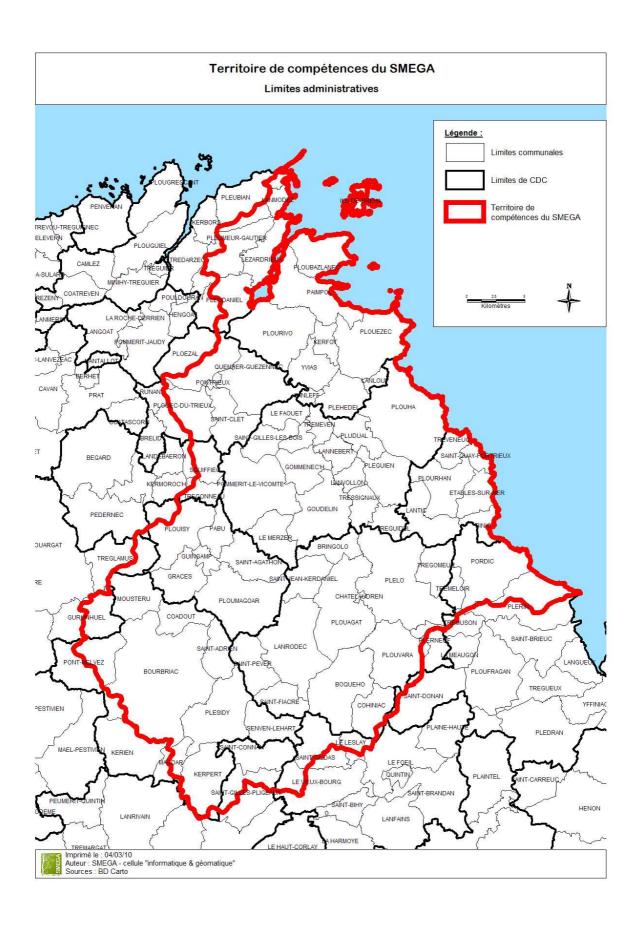
Le SMEGA a également conduit de nombreux diagnostics de l'état du bocage existant permettant aujourd'hui de mieux appréhender ses tendances d'évolutions, ses dégradations et ses besoins d'amélioration.

Sur la base de ces constats, les actions « bocage » du SMEGA ont été complétées à partir de 2010 par deux volets d'actions destinées à améliorer l'entretien courant du bocage et à protéger le bocage existant.

La construction de la stratégie, présentée dans ce document, repose sur les étapes suivantes :

- phase diagnostic (synthèse des éléments qualité de l'eau, réorganisation et synthèse des données existantes, état des travaux réalisés depuis 2001 et analyse des dynamiques agricoles collectives, état de la protection du bocage dans les documents d'urbanisme),
- intégration des documents planificateurs à la réflexion et cohérence territoriale,
- animation de la consultation : la commission bocage, les rencontres de nouveaux maires, les échanges avec les agriculteurs, ...

Ces éléments font l'objet d'une synthèse dans ce document.



Synthèse des différents éléments pris en compte pour élaborer la stratégie

Les enjeux « qualité de l'eau » sur le territoire du SMEGA

Les enjeux inscrits dans les différents documents de planification en vigueur ou en cours de validation ainsi que les données qualité de l'eau existantes sur le territoire permettent de cibler la zone côtière du territoire et l'Ic comme zones prioritaires d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Dans l'objectif de cohérence de l'action globale du SMEGA et de la mise en œuvre d'actions transversales (agricole, bocage, zones humides, ...), les sous bassins versants prioritaires (amont du Grand Trieux) et le territoire de la Communauté de communes de Paimpol Goëlo dans le cadre de son programme « Baie de Paimpol » ont été identifiés comme zones à enjeux secondaires.

L'état du bocage

Différents constats ont été établis concernant l'état du bocage sur le territoire du SMEGA.

L'analyse des diagnostics du bocage établit des grandes tendances et une hiérarchisation des zones prioritaires où le bocage est le plus dégradé.

Les observations générales sur l'état du bocage sont :

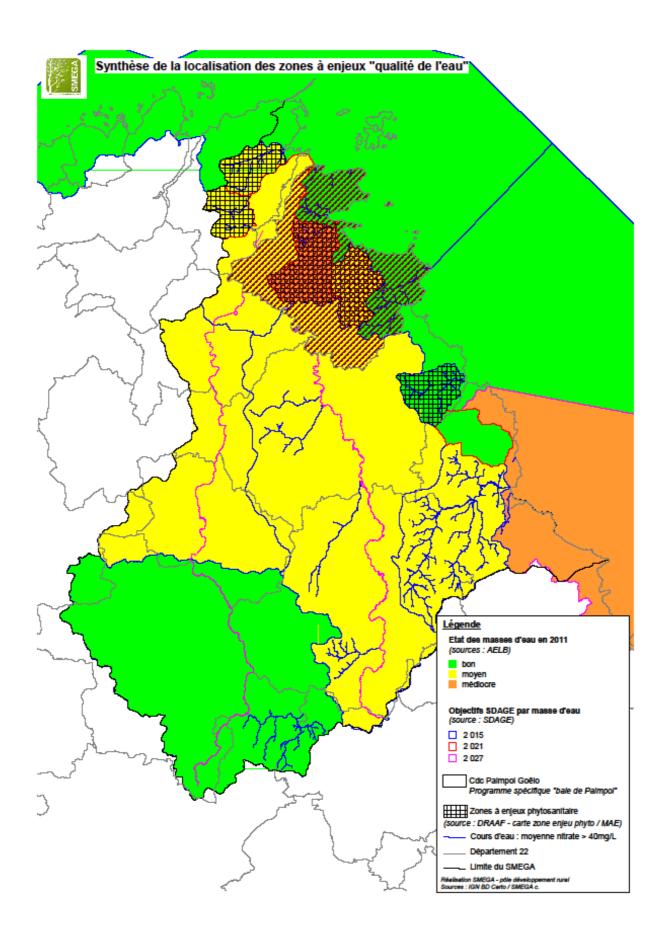
- une protection variable et discontinue des zones les plus à risques (pentes fortes),
- une maille qui se délite : des taux de haies isolées parfois importants et des connections faibles entre les différents éléments sur certaines communes,
- une stratification qui se simplifie avec des taux de haie de type « alignement d'arbres de futaie » qui peuvent atteindre 60%, ou des taux de haies dégradées c'est-à-dire présentant des trouées importants,
- une érosion qui se poursuit, mais cachée par l'apparition de haies spontanées et les bords de maison.

A ces paramètres issus des études bocagères, on peut ajouter des constats de terrain :

- l'utilisation d'outils mécaniques, notamment le lamier, se développe fortement, provoquant des dégradations des arbres et des arbustes et un vieillissement du taillis diminuant la qualité de sa régénération,
- le contrôle de la végétation du talus (graminées herbe –, semi ligneuse ronce, fougère,
 ... et ligneuse ajonc, genêt,
 ... –) entre les arbres et arbustes ne concerne plus seulement le contrôle du pied du talus et des flancs mais l'ensemble du talus, détruisant en même temps les tentatives de régénération naturelle,
- la demande de bois bûche semble localement augmenter et on observe de plus en plus de signes d'une mauvaise gestion du capital des haies par le prélèvement trop important d'arbres de futaie dépourvus de remplaçant (pas de régénération naturelle et pas de plantations),
- dans l'ensemble, la majorité des résidus d'entretien des haies est détruite par le feu ou poussée dans le coin du champ.

Différentes hypothèses peuvent expliquer ces constats.

Le bocage n'est pas assez approprié par ces gestionnaires qui le vivent comme une accumulation de contraintes sans mesurer tous les bénéfices (économique et autre) à l'agriculture ou à la collectivité.



En effet, si le rôle du bocage disposé en bas de pente semble aujourd'hui partagé par un grande majorité, ses intérêts agronomiques (auxiliaires des cultures, protection des cultures, apport de matières organiques, ...) ne sont pas reconnus par tous les agriculteurs et le bocage présent en bord de voirie semble surtout générer des contraintes pour les collectivités plus que représenter un patrimoine commun.

Le bilan des travaux et l'analyse des dynamiques

L'ensemble des aménagements réalisés depuis 2001, soit plus de 300km, a fait l'objet d'un diagnostic orienté autour de deux questions principales : le taux de survie et la gestion actuelle mise en œuvre par l'agriculteur.

Différents paramètres ont été observés, analysés et permettent les remarques suivantes prises en compte dans les choix stratégiques.

Les dynamiques collectives d'élaboration de projet bocager sont longues à mettre en œuvre et ont tendance à s'essouffler.

L'adhésion des agriculteurs aux travaux de rénovation du bocage varie en fonction du contexte, enjeux spécifiques locaux principalement, et de la méthodologie de la démarche engagée, durée de l'animation sur le territoire notamment.

Le contexte économique et réglementaire agricole engendre une lassitude d'une partie des agriculteurs vis-à-vis des « efforts qualité de l'eau » qui impacte les dynamiques possibles.

Les résultats des plantations réalisées depuis 2008 sont insuffisants pour garantir la pérennité d'un maximum d'aménagements.

Le taux moyen de survie des plants plantés depuis 2002 est suffisant (65%) pour juger qu'une grande partie des haies peut être considérée comme installée.

Pour autant, deux périodes se différencient de ce point de vue :

- haies plantées entre 2002 à 2008 : 75% de plants présents
- haies plantées entre 2009 à 2014 : 58% de plants présents

Le choix du « tout talus », appliqué depuis 2009, remplaçant les haies à plat par des haies sur billon, et basé notamment sur une volonté de rénovation du bocage plus typique du bocage existant, engendre des mortalités importantes. Ces effets sont particulièrement visibles les années 2010 et 2011, climatiquement très sèches.

La survie des plants sur les billons est nettement inférieure aux espérances du départ puisque le taux de survie pondéré (incluant les remplacements de plants effectués), soit 50%, s'approche beaucoup de celui sur les talus neufs faits à la pelleteuse, 44%, ou sur des talus existants, 40%, pour lesquelles les difficultés étaient déjà connues.

Les efforts de remplacement de plants et de dégagements estivaux pendant parfois 4 à 5 ans ont permis d'améliorer la situation puisque le taux de plants présents en 2015 dans les haies varie de 50 à 67% (billons).

Ces mauvais résultats depuis 2008, majoritairement dus à la plantation sur talus qui génère un stress hydrique important (50% de haies touchées), proviennent également de causes extérieures :

- 35% présentent des dégâts de gibier et 8% des dégâts de vaches ou chevaux,
- 15% ont subi des destructions partielles ou totales lors de l'entretien des bords de routes,
- 33% souffrent de la concurrence, c'est le cas de talus plantés en lisière de bois ou restaurés mais cette cause engendre moins de mortalité.

Un surcoût des interventions supplémentaires (remplacement des plants morts et dégagements estivaux années 4 et 5) a été supporté intégralement par le SMEGA pour un montant d'environ 0,80€/m créés total. Les capacités financières n'ont pas toujours permis de réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'amélioration des taux de survie qui auraient coûtés entre 1 et 1,50€/m.

Les travaux de gestion de l'emprise des haies, par des méthodes raisonnées, sont timidement repris par les agriculteurs.

Le SMEGA accompagne depuis 2006, mais plus fortement depuis 2009, les agriculteurs dans la mise en œuvre de travaux sylvicoles ayant pour objectif de conduire les haies vers un modèle du type « taillis sous futaie ».

L'objectif de cet accompagnement était de tendre vers une appropriation par les agriculteurs au moins au début de la seconde rotation de gestion (10 à 12 ans). Le modèle « taillis sous futaie » est considéré formé à partir de ce stade.

La stratégie était d'assurer la partie technique de la conduite sylvicole (taille de formation des arbres d'avenir) et d'inciter en les guidant les agriculteurs à réaliser la partir recépage pour former le taillis.

La moitié des haies qui le nécessitent n'est pas encore recépée par l'agriculteur, l'autre moitié l'est, mais autant en appliquant des techniques raisonnées (coupe au ras du sol à la tronçonneuse) que par des outils mécaniques.

La stratégie appliquée ne garantie donc pas l'appropriation de la haie ni des techniques préconisées.

Ces haies très développées peuvent donc rapidement basculer dans un entretien mécanique si l'accompagnement n'est pas efficace.

A ce jour, on peut estimer que 22% des haies de plus de 6 ans sont installées et pérennes dans la mesure où :

- la forme de taillis sous futaie est atteinte,
- l'agriculteur est déjà intervenu manuellement et a fait le choix du taillis sous futaie et de l'entretien manuel.

Les travaux sont bien acceptés mais peu appropriés par les exploitants

Les exploitants s'engagent principalement pour des raisons « qualité de l'eau » (58%), conscients des efforts à faire, ce qui engendre une bonne acceptation mais pas pour autant une bonne appropriation, notamment de la haie.

La faiblesse du nombre d'aménagements détruits (0,4%) depuis leur réalisation confirme cette acceptation. Les causes de ces destructions sont le plus souvent liées à des projets d'urbanisation ou à des changements de propriétaires.

Par contre, d'autres indicateurs montrent une appropriation insuffisante :

- seulement 9% de haies en ayant besoin (âge et développement) ont été recépées (détourage ou intégral du taillis) par l'agriculteur,
- 6% des haies ayant pourtant bénéficié d'une ou plusieurs interventions de taille de formation engagées par le SMEGA ont subi ensuite une intervention mécanique de la part de l'agriculteur,
- 11% des haies en MAE ont subi un plusieurs passages d'outil mécanique, pourtant inadéquate au regard des engagements pris par l'exploitant,
- et d'autres signes plus anecdotiques : billons abîmés lors du travail du sol, désherbant agricole sur la haie, clôture trop proche qui engendre des dégâts par les vaches, ...

Enfin, l'implication individuelle des exploitants dans l'amélioration des taux de survie est faible. Un défaut d'accompagnement est aussi à l'origine de ce constat : les travaux de replantations ont été menés en parallèle de nouvelles campagnes d'élaboration de projet. Par conséquent, aucun moyen d'animation spécifique n'a pu être dégagé pour recontacter les agriculteurs concernés.

Gestion et valorisation du bois de bocage

Le SMEGA a affecté des moyens humains sur ce thème depuis 2011, notamment pour animer une réflexion entre l'ensemble des acteurs (association d'agriculteurs producteurs de bois déchiquetés, SCIC Bocagenèse, collectivités et agriculteurs utilisateurs de chaufferies bois, Agence locale de l'Energie, ...).

Le SMEGA a également signé un partenariat avec la SCIC Bocagenèse s'accordant sur un objectif commun (travailler à la pérennité du bocage en valorisant économiquement le bois issu d'une gestion durable et exploité selon des techniques raisonnées) et cadrant la répartition des rôles dans l'animation de la filière sur le territoire (gestion de la filière par la SCIC et mobilisation des agriculteurs et suivi des chantiers par le SMEGA).

L'engagement dans la gestion durable du bocage est balbutiant.

Depuis 2011, le SMEGA a réalisé cinq plans de gestion des haies de bords de voiries communales pour des communes et deux plans de gestion du bocage de l'exploitation chez des agriculteurs.

La période de 2011 à aujourd'hui a surtout permis de s'approprier la méthode et d'en tester les limites. Des adaptations territoriales sont jugées nécessaires, notamment sur les références de production par type de haie et en fonction de l'entretien passé.

Ces plans de gestion, dans leur application, donnent lieu à des chantiers d'entretien raisonné du bocage que le SMEGA accompagne chaque hiver.

Des besoins de gestion durable et de mise en œuvre de chantiers d'entretien raisonné, devraient émerger dans les communes proches des chaufferies existantes et à venir sur le territoire ou à proximité comme celle de l'Agglomération de Saint Brieuc.

Des utilisateurs de chaufferies qui s'isolent.

Plusieurs chaufferies collectives existent sur le territoire mais leur approvisionnement est le plus souvent, à l'exception de trois d'entre elles sur le territoire de la communauté de communes de Lanvollon Plouha, basé sur un système qui ne bénéficie pas aux exploitants agricoles : bois d'opportunité, taillis de saules à rotation courte, entreprise privée, ...

L'accompagnement des porteurs de projet de chaufferie montre une défaillance notamment dans sa partie la plus en amont, c'est-à-dire pour faire naître les réflexions. En effet, les structures « conseil » existantes (AILE ou les Agences Locales de l'Energie) interviennent à partir du moment où la réflexion est engagée et doit être alimentée par les premières études, note d'opportunité ou étude de faisabilité, et leur positionnement est énergétique et n'inclut pas pour le moment les aspects « traçabilité des méthodes de récolte du bois ».

Ces constats expliquent les difficultés de développement de l'utilisation du bois de bocage et de structuration d'une filière commune qui permettrait d'impliquer les agriculteurs locaux désireux de valoriser leur bocage en respectant sa durabilité.

Des problématiques jusqu'à présent non abordées.

L'augmentation des prix des différentes énergies pousse de plus en plus de particuliers à solliciter des agriculteurs ou des propriétaires pour exploiter du bois de bocage ou tout simplement pour acheter du bois bûche.

Une étude sur la ressource bois dans le Pays de Saint Brieuc estime tout de même que les volumes prélevés dans la ressource bois totale sont stables du fait de l'amélioration des dispositifs de chauffage.

La valorisation en bûche peut inciter à prélever une grande partie du capital « bois » en coupant les arbres de hauts jets.

Les diagnostics bocage ont montré qu'il y avait beaucoup d'alignement d'arbres d'âges similaires, et que d'une façon générale, les haies sont dépourvues de régénération.

Par conséquent, l'exploitation de tous les hauts jets est une pratique qui peut avoir un impact dévastateur.

Une CUMA a été créée dans les Côtes d'Armor pour mécaniser l'exploitation en bois bûche et dispose de deux agriculteurs relais sur le périmètre du SMEGA. Elle peut donc être un vecteur d'information et de sensibilisation.

Enfin, on peut noter qu'aucune action spécifique n'a pour l'instant été menée par le SMEGA sur la valorisation en plaquettes autoconsommées au sein des exploitations agricoles. Une quinzaine de chaufferies existent déjà sur le territoire.

Le niveau de protection du bocage

Le niveau de protection est très hétérogène.

Près d'un quart des communes ne disposent d'aucune protection du bocage dans leur document d'urbanisme et sont de plus caractérisées par une densité bocagère supérieure à la moyenne du territoire. L'action de protection y est donc particulièrement justifiée car les arasements ont plus souvent lieu dans des secteurs encore dense.

Pour les communes dotées d'un règlement spécifique aux évolutions du bocage, on observe une forte disparité de contenu du règlement ce qui ne facilite pas la compréhension pour des agriculteurs dont l'activité ne dépend pas des limites administratives.

Ainsi, on y trouve, basé sur la loi Paysage ou les Espaces Boisés Classés :

- protection d'une partie des haies et talus,
- protection uniquement des jeunes haies plantées par le SMEGA,
- protection sans localisation des éléments protégés sur le document graphique.

De même, la compensation de la destruction d'éléments protégés n'est pas systématique.

L'accompagnement des démarches est important pour une meilleure cohérence territoriale.

L'accompagnement initié depuis 2010 par le SMEGA a déjà été sollicité par seize communes qui sont maintenant dotées d'un règlement (demande de travaux pour toute destruction et compensation obligatoire), et d'un fonctionnement (traitement des demandes par un groupe communal aidé par le SMEGA) identiques.

Les règlements, mis en place dans les communes avant l'accompagnement du SMEGA, sont souvent mal connus par les propriétaires ou agriculteurs. L'absence d'animation territoriale et de partage de la démarche, souvent exercée par le bureau d'étude sans lien avec les utilisateurs, génère des difficultés d'application d'autant plus que la protection ne concerne qu'une partie des haies et talus.

Le niveau de protection est insuffisant pour répondre aux enjeux liés au bocage

L'un des enjeux pour le bocage hérité est de stopper son érosion continue depuis les années 1950/1960, tout en permettant l'évolution permanente du maillage bocager.

Même si beaucoup de communes disposent aujourd'hui d'éléments de protection, les choix de ne protéger que des haies et talus dits « structurants » et l'absence de système de compensation suite à destruction, ne permettent pas de répondre à ces enjeux.

La nouvelle PAC et la protection du bocage

La nouvelle PAC 2015, dont tous les éléments ne sont pas connus à ce jour, impose aux agriculteurs la conservation de toutes les haies bocagères dans le cadre du respect de la BCAE 7 (bonnes conditions agro écologiques).

Des modifications du bocage restent possibles à condition d'effectuer une demande de travaux qui génère systématiquement une compensation. Cette demande est traitée par les services de l'Etat.

Dans le cas de communes disposant déjà d'un règlement local, la démarche de modification devrait à priori s'effectuer à l'échelon communal.

Cette nouvelle disposition incite à une homogénéisation des dispositifs locaux pour assurer une simplification des démarches et permettre un traitement local de l'évolution du bocage.

Elle pourrait engendrer une augmentation des demandes d'arasement du fait des mouvements fonciers entre agriculteurs. Mais les longueurs de haies concernées, le niveau des arasements déjà existants et non déclarés ainsi que les processus qui seront appliqués n'étant pas connu à ce jour, il a été difficile d'apprécier l'impact sur les actions bocage.

Les enjeux bocage dans les différents documents planificateurs

Le SMEGA est concerné par deux SAGE et trois SCOT principalement, dont les orientations en matière de bocage sont convergentes et renforcent la nécessité d'une action au-delà des objectifs de reconstitution.

En effet, la préservation et la gestion durable du bocage sont clairement identifiées comme des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de résultats fixés, par exemple, dans la stratégie du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ».

L'approbation en 2015 de la révision du SCOT du Pays de Saint Brieuc engendre une période de mise en compatibilité des PLU des communes concernées avant 2017.

Afin d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle de ces territoires, des rencontres de travail avec les structures porteuses des programmes bocagers sur les bassins versants voisins ont permis d'échanger sur les actions prévues.

Le partage des enjeux : la consultation

Les élus du SMEGA impliqués.

La construction de la stratégie bocage du territoire a été pilotée par la commission « bocage » du SMEGA, constituée d'élus communautaires délégués au SMEGA et inscrits volontairement sur la thématique. Elle est composée de 21 membres et invite, chaque fois que c'est nécessaire, des acteurs extérieurs pour fonctionner en commission élargie.

La commission s'est réunie à cinq reprises (11 participants en moyenne) pour discuter des différentes orientations et préparer les décisions du bureau exécutif du SMEGA.

Elle s'est élargie aux acteurs de la gestion et de la valorisation du bois pour évoquer les actions à développer sur cette thématique.

Puis, elle a invité les agriculteurs ayant déjà participés aux programmes de reconstitution du bocage afin de discuter des options techniques et notamment, de leurs attentes sur la gestion de l'emprise des jeunes haies plantées. Malheureusement, cette commission a du être annulée, faute d'un nombre suffisant de participants.

Les nouveaux élus ont été sensibilisés

Tous les nouveaux maires installés en 2014 ont été sollicités individuellement pour leur présenter les enjeux bocage et les actions développées par le SMEGA auprès des communes.

Ils ont été sensibilisés notamment aux mesures de protection dans les documents d'urbanismes ainsi qu'aux outils de gestion du bocage de bord de route.

Une plaquette d'information présentant les services dont peuvent bénéficier les communes a été envoyée à tous les élus du territoire en janvier 2015.

Les agriculteurs sont difficiles à mobiliser sur les enjeux

La préparation du Projet agro environnemental et climatique, les types de travaux proposés, la gestion de l'emprise des jeunes haies sont les sujets que la commission a souhaité partager avec les agriculteurs pour mieux appréhender leurs attentes dans le nouveau programme

Mais leur participation à ces réunions proposées n'a pas permis un échange suffisant.

Les retours individuels d'agriculteurs entendus par les techniciens mettent tout de même en évidence une attente liée particulièrement à la valorisation du bocage pour répondre aux enjeux économiques des exploitations agricoles, mais aussi aux manques de solutions techniques pour le traitement des rémanents de coupe d'entretien de haies.

Synthèse géographique des zones prioritaires de travail

Elaboration de projets bocagers : la zone côtière pour des enjeux qualité de l'eau, mais pas seulement ce territoire.

Le SMEGA fait le choix délibéré de maintenir des possibilités de travaux sur l'ensemble de son territoire, notamment pour être en cohérence avec sa volonté d'individualisation de l'action à destination de bénéficiaires engagés de façon globale.

Les enjeux « qualité de l'eau » les plus marqués se situent sur la frange littorale du territoire caractérisée par une agriculture légumière importante.

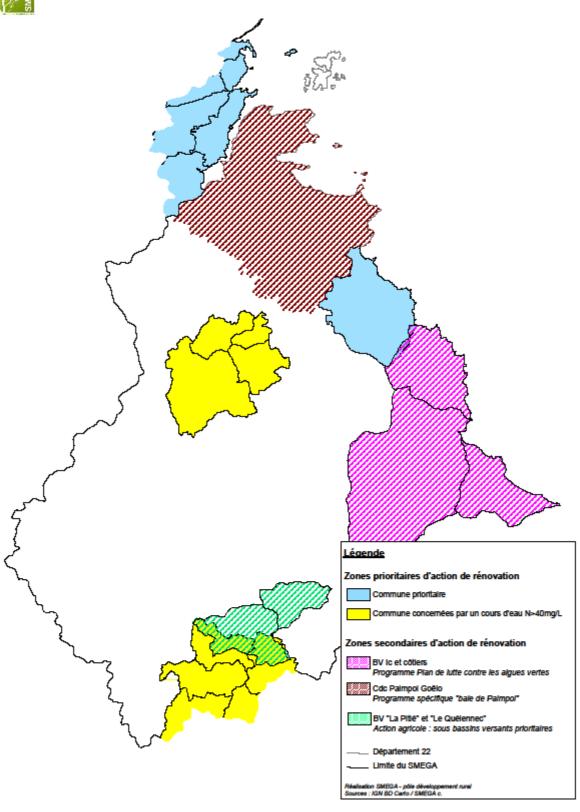
Par conséquent, le SMEGA engagera des campagnes collectives d'élaboration de projets sur les communes de Plouha et de l'ensemble de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux pendant la période 2015/2017 ou 2018. Les secteurs d'actions prioritaires pour la suite du programme 2015/2020 seront définis au cours du programme.

Pour autant, dans un souci de transversalité des actions et de reconnaissance d'enjeux locaux, des zones secondaires d'action de rénovation ont été identifiées :

- projet « Baie de Paimpol » : le SMEGA, en collaboration avec la Communauté de Communes Paimpol Goëlo et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, mène une démarche « test » sur un sous bassin versant, « le Traou », qui consiste à proposer aux exploitants agricoles de s'inscrire dans une démarche de diagnostic transversal de leur exploitation. Un volet « milieux » est développé : mise en évidence d'améliorations possibles, propositions d'actions (dont bocage).
- sous bassins versants prioritaires: en 2010, le SMEGA a engagé une démarche transversale sur les bassins versants de la Pitié (amont du Leff) et du Quélennec (amont du Trieux): plusieurs étapes ont déjà été menées et en 2015, des diagnostics agricoles et un accompagnement vers l'évolution de pratiques ou le changement de système seront proposés aux agriculteurs.
- Plan de lutte contre les Algues vertes en baie de Saint Brieuc : même si le bocage ne constitue pas pour ce secteur l'action prioritaire, elle reste néanmoins une mesure d'accompagnement notamment en protection des zones stratégiques (zones humides).



Zones prioritaires d'action de rénovation du maillage bocager



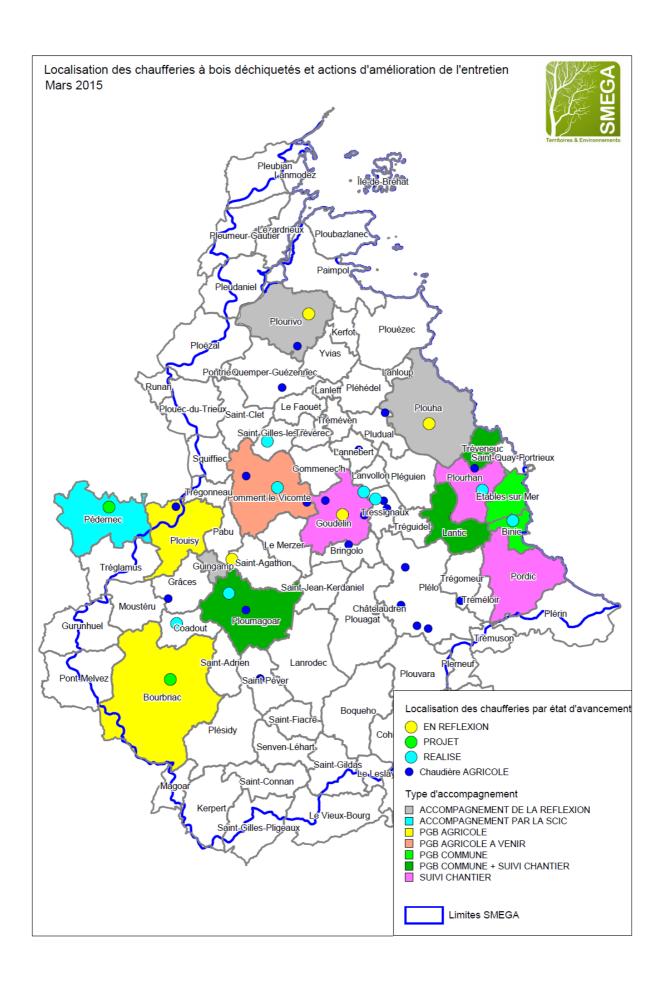
Accompagnement des gestionnaires du bocage

Les outils développés sont individuels ou collectifs, destinés à des agriculteurs ou des collectivités, et répondent à différents niveaux d'engagement.

Par définition, ils répondent à des volontés locales ou individuelles. Il n'y a donc pas de zonage ciblé de cette action.

Le SMEGA poursuivra ces accompagnements engagés depuis 2010, et précisés sur la carte et répondra aux sollicitations dans la limite des volumes de jours identifiés sur chaque outil.

Selon l'évolution des projets et engagements des agriculteurs ou communes dans la gestion durable, les actions seront menées en priorité dans le périmètre d'alimentation des chaufferies existantes et à venir.

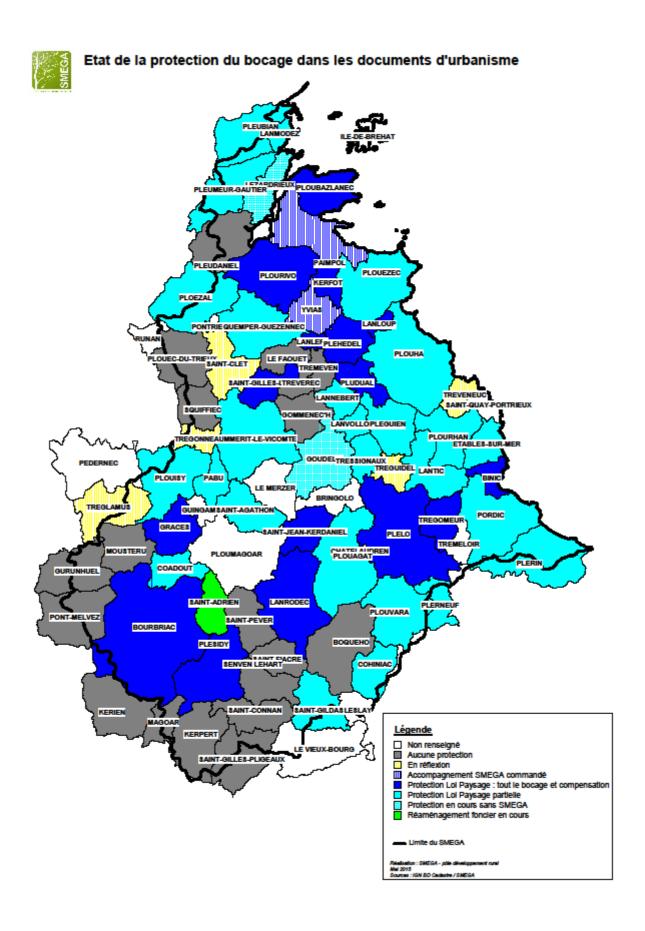


Protection du bocage

Le SMEGA intervient sur demande des communes sur cette action.

Plusieurs communes en réflexion sur la mise en œuvre de mesures de protection et la récente approbation du nouveau SCOT du Pays de Saint Brieuc vont générer des demandes dans les prochaines années sans qu'il soit réellement possible à ce jour de les programmer.

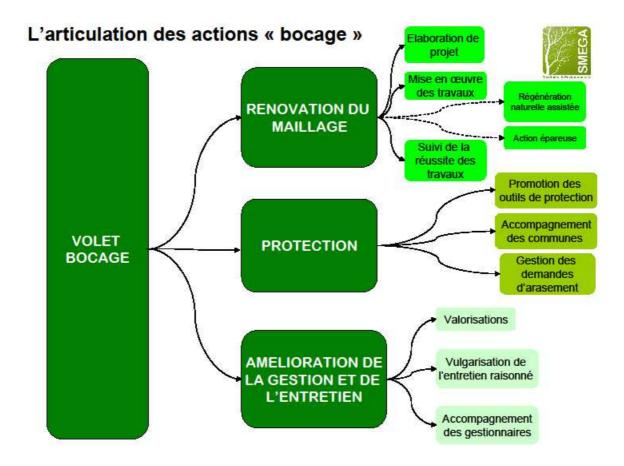
On peut tout de même penser que deux à trois communes pourraient être concernées tous les ans. Ce chiffre pourrait augmenter en cours du programme 2015/2020 en application de la stratégie du SAGE « Argoat Trégor Goëlo » qui demande l'intégration du bocage aux documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire avant 2021.



Les bases de la stratégie pour un bocage approprié et efficace

La volonté d'une action transversale

L'articulation des actions bocage en fonction de trois volets principaux est maintenue : reconstitution, accompagnement des gestionnaires et protection.



La notion de maille bocagère : base des actions.

Le SMEGA a validé l'importance de poursuivre un travail d'ensemble sur le bocage plutôt qu'une action d'aménagement ciblée sur des rôles « qualité de l'eau ».

Par conséquent, les notions de biodiversité, de constituant du parcellaire agricole, prenant une importance grandissante notamment par le développement des stratégies du type « agriculture écologiquement performante », ou simplement de paysage ne sont pas jugées comme secondaires.

De plus, ces enjeux apparaissent dans le Schéma régional de cohérence écologique ou SRCE, en particulier dans la déclinaison de la trame verte et bleue.

L'objectif affiché est donc bien l'amélioration de la maille bocagère dans son ensemble.

Pérenniser les travaux déjà engagés : une priorité

La pérennisation des travaux déjà engagés est une priorité du volet « rénovation ».

Des actions spécifiques pour améliorer les taux de survie des plants seront engagées : renforcement des contacts individuels avec les exploitants lors du suivi des travaux, actions auprès des communes pour limiter les dégâts lors du broyage des accotements routiers.

La pérennité des haies, objectif du SMEGA, est jugée atteinte lorsque leur forme « adulte » est obtenue et que l'exploitant s'approprie sa gestion.

Un volet important d'accompagnement individuel sera poursuivi à destination des exploitants intéressés par la gestion raisonnée de l'emprise de la haie afin de faciliter la disparition des aides « Breizh Bocage » et la transition entre des actions de la collectivité sur le domaine privé agricole et la gestion à long terme de ces aménagements par les agriculteurs.

Le SMEGA se positionne comme le facilitateur d'une organisation collective de réalisation des travaux sylvicoles pris en charge et/ou assurés en partie par les agriculteurs.

Vers une individualisation des actions : plus de moyens ciblés vers les acteurs les plus engagés

Le contexte agricole, l'essoufflement des dynamiques agricoles collectives, la baisse des taux de financements des actions, les défauts d'appropriation par les bénéficiaires, incitent le SMEGA à préparer une transition vers des actions plus complètes au service d'agriculteurs ou de collectivités s'engageant dans une réflexion plus globale.

Cette volonté s'illustre par exemple dans l'affichage de moyens spécifiques d'élaboration de projets individuels dans le cadre de démarches locales transversales : programme « Baie de Paimpol », bassins versants prioritaires, communes engagées dans une gestion durable et valorisation locale du bocage, ...

La période 2015/2020 doit permettre, pour les actions « travaux », la transition de campagnes collectives classiques vers une action faisant partie d'une boîte à outils plus complète mise à disposition d'acteurs engagés dans une démarche globale : diagnostic individuel d'exploitation, plan de gestion du bocage, restructuration parcellaire, approvisionnement local par du bois de bocage bien géré de chaufferies collectives ou agricoles, ...

De même, une fiche individuelle résumant les caractéristiques générales du bocage sur une exploitation et les propositions d'amélioration du maillage sera restituée à chaque exploitant. Un paragraphe spécifique y développera des propositions d'essences à planter en lien avec le type de cultures réalisées afin de favoriser les auxiliaires spécifiques à ces cultures.

Cette stratégie vient également en cohérence des autres actions du SMEGA (volet agricole, volet accompagnement des communes dans la charte communale, ...) qui tendent également vers une individualisation des services proposés.

La programmation des campagnes collectives sur zones prioritaires reflète ces choix de transition puisqu'il est prévu qu'un seul technicien poursuive cette action à partir de 2018.

Si les besoins d'accompagnement de gestion ou de protection du bocage augmentent plus que les estimations actuelles, la transition vers l'arrêt des campagnes collectives pourra être plus rapide afin de libérer du temps sur ces actions prioritaires.

Travailler à l'appropriation du bocage

Le bocage doit redevenir une constituante à part entière du système d'exploitation, mais aussi du paysage collectif.

L'individualisation de l'action menée chez des acteurs engagés dans une réflexion plus globale est la première mesure pour garantir une meilleure appropriation.

Le SMEGA a également choisi d'impliquer financièrement les bénéficiaires des travaux pour les responsabiliser plus sur la durabilité des efforts engagés.

D'une manière plus générale, le développement des valorisations économiques du bocage, ou formes d'agroforesteries bretonnes, est jugé prioritaire.

Améliorer la gestion du bocage hérité : une priorité qui passe par les valorisations du bois de bocage

Les diagnostics du bocage ont montré l'importance de se préoccuper de l'entretien courant du bocage existant, facteur de dégradation importante du bocage.

Le SMEGA se positionne comme l'acteur ressource sur le sujet de la gestion du bocage, en cohérence notamment avec la SCIC Bocagenèse et l'association Goëlo Bois Energie et les structures gestionnaires de chaufferie bois.

Pour apporter aux gestionnaires une aide technique dans un objectif de gestion durable, le SMEGA développe différents services et outils adaptés à leur niveau d'engagement dans la démarche d'amélioration de leurs pratiques.

Les acteurs ciblés sont les agriculteurs et les collectivités. Mais la période 2015/2020 sera également mise à profit pour développer une stratégie et des outils à destination des particuliers utilisateurs de la ressource des haies pour se chauffer.

Le développement des valorisations du bocage pérenne est jugé comme prioritaire pour inciter à la mise en œuvre des techniques d'entretien raisonnées.

En premier lieu, le SMEGA poursuivra ses efforts de promotion de l'énergie bois par de la vulgarisation généraliste ou de l'animation auprès des communes intéressées. Le partenariat avec les acteurs existants sur la partie amont des projets, AILE et Agence Locale de l'Energie, sera précisé pour faciliter les échanges autour des projets émergents, notamment pour que l'approvisionnement en bois local géré durablement soit une caractéristique prise en compte dès le début des réflexions.

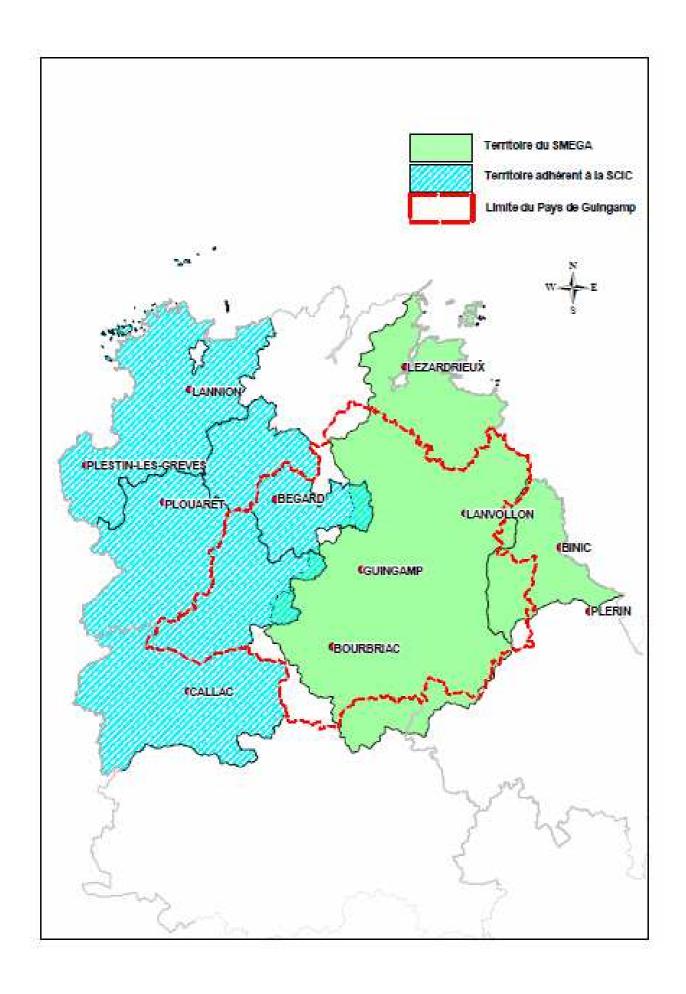
En complément, concernant la structuration des filières sur le territoire, le SMEGA souhaite tendre vers une structuration unique en développant le partenariat avec la SCIC Bocagenèse. Le SMEGA jouera le rôle d'interlocuteur relais auprès des différents acteurs pour animer la réflexion en ce sens.

Au cours de la première phase (2015 et 2016), les priorités seront la poursuite des accompagnements de gestionnaires déjà engagés, la promotion de l'utilisation du bois de bocage et l'harmonisation des approvisionnements actuels pour tendre vers une structuration commune autour de la SCIC Bocagenèse impliquant des agriculteurs du territoire.

Cette étape doit avoir pour impact l'augmentation des volumes de plaquettes produites sur le territoire et donc du nombre d'agriculteurs concernés.

La seconde phase doit permettre de déployer les outils prioritaires, plans de gestion et accompagnement de chantiers, garants de la durabilité de l'exploitation de la ressource, d'abord à proximité des chaufferies ou lieux de stockage mis en œuvre sur le territoire.

Entre 2015 et 2020, pour répondre à ces évolutions, le SMEGA a prévu de pouvoir réaliser près de 30 plans de gestion agricoles et 10 plans de gestion du bocage de bord de route.



Harmoniser les procédures de protection du bocage

Le principe de protection du bocage dans les documents d'urbanisme que le SMEGA propose repose sur la volonté d'une protection qui aide à lutter contre l'érosion du bocage tout en conservant une souplesse dans les évolutions possibles.

La méthode devra être simple, informative et participative.

La loi Paysage est préconisée pour mettre en œuvre un règlement protégeant toutes les infrastructures bocagères d'une commune, sans distinction, pour éviter une procédure différente d'une haie à l'autre et faciliter la compréhension par les agriculteurs.

Ce choix permet également d'éviter un choix « haie par haie » qui risque de générer des différences de traitement et une mise en place très consommatrice en temps.

Ce choix de protection de tous les éléments s'étend également aux haies et talus situés dans des zones urbanisées ou à urbaniser. La part de la surface agricole diminuant au profit de zones urbaines, la conservation de ces éléments, ou au moins l'application de compensations lorsqu'ils doivent être détruits devient donc un enjeu.

La procédure déclarative est simple d'un point de vue administratif et le SMEGA encourage les mairies à les traiter avec un groupe communal accompagné par le technicien.

Les mesures compensatoires seront systématiques pour que le bocage ne diminue plus au fur et à mesure de ces adaptations aux activités humaines.

L'accompagnement devra assurer une information maximale des agriculteurs et des propriétaires d'une commune pour faciliter l'appropriation de la procédure.

Le travail sera basé sur l'animation d'un groupe communal, en charge de la partie terrain du recensement.

Enfin, le SMEGA sollicitera ses adhérents pour le financement de ces travaux compensatoires, gage de respect des caractéristiques techniques et d'implication systématique de la structure.

Les actions au service de la stratégie : le cadre et les choix stratégiques

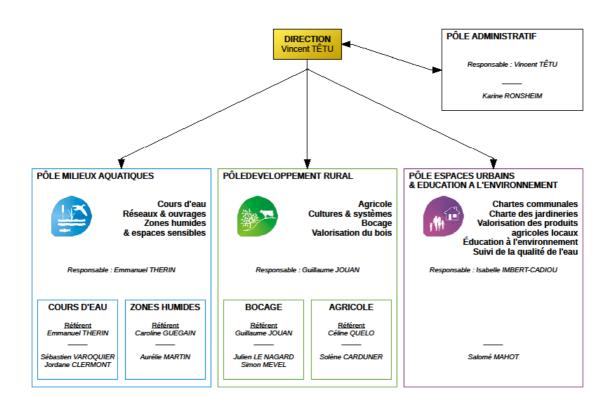
Animation territoriale du projet

Le SMEGA est un syndicat dont le fonctionnement est basé sur une cotisation de ces adhérents (EPCI et producteurs d'eau) permettant d'alimenter le budget général. L'autofinancement pour les travaux est assuré annuellement par les EPCI bénéficiaires, ce qui nécessite des échanges permanents avec chaque collectivité: prévisionnels, rapports d'activités, échanges préalables avec les services, rédaction de notes de synthèse, présentation aux élus, accords sur le financement, ...

Le processus décisionnaire repose sur le travail préalable de commissions thématiques composées d'élus du SMEGA.

Le SMEGA dispose de trois techniciens « bocage ».

L'un d'entre eux est notamment en charge de la coordination (instances SMEGA, collectivités adhérentes, financeurs, autres pôles SMEGA, SAGE, ...), de l'administration de l'action bocage (rédaction des rapports, demandes de financement, ...) et de l'enregistrement des indicateurs SIG.



La commission bocage se réunira au minimum une fois par an dans une configuration élargie pour constituer le comité de pilotage Breizh Bocage. Les financeurs, le guichet unique, les partenaires du volet « structuration de la filière », des représentants agricoles et de la vie associative composant déjà le collège consultatif du SMEGA, seront invités pour faire un bilan des actions réalisées et évoquer le programme proposé.

Mettre en œuvre des travaux de rénovation du bocage : de la conception au suivi pluriannuel

Elaboration de projets bocagers

L'animation « bocage » sur les zones prioritaires sera pluriannuelle afin de permettre l'installation d'une réelle dynamique. L'objectif est d'améliorer le temps de discussion avec les exploitants et le temps de suivi les premières années.

L'action comprend les :

- sensibilisation des élus municipaux,
- coordination locale avec le groupe d'élus référents,
- travail préalable de repérage terrain.
- mise à jour d'indicateurs d'état du bocage sur la commune et rédaction d'une fiche communale « diagnostic du bocage et actions envisagées »
- rencontre des acteurs locaux, notamment les prescripteurs agricoles,
- contacts individuels et élaboration de projets avec les agriculteurs volontaires,
- communication.

L'animation collective, pour les zones de priorité secondaire, n'est pas assurée par le technicien bocage : techniciens agricoles SMEGA, techniciens SYNTEC (partie agricole du diagnostic d'exploitation sur la zone du « Traou »), prescripteurs, techniciens « zones humides » SMEGA, ...

Le technicien « bocage » intervient donc sur la base de projets à consolider techniquement et à valider définitivement.

Chaque exploitant agricole que le technicien rencontrera se verra remettre une fiche synthétique de son projet bocager accompagné d'une carte de ses données milieux (zone humide, cours d'eau, haies et talus, brèches mal positionnées, ...) afin de matérialiser les propositions techniques.

Les types de travaux suivants seront proposés : haie à plat ou haie sur billon dans les zones de plateaux et dans le sens de la pente, talus nu ou planté dans les zones de pente, restauration de talus existant par replantation, modification d'entrée de champs.

Au regard des difficultés de survie sur les talus réalisés à la charrue forestière, les modifications d'itinéraires techniques suivantes ont été actées : pas de semis de graminées, intensification de l'entretien (deux passages par an les deux premières années, entretien jusqu'à 4 ans si nécessaire), paillage à l'aide de bois broyé (réflexion en cours), choix de sites protégés du vent.

Le SMEGA souhaite développer dans ses propositions le lien avec les auxiliaires des cultures nécessaires aux types de cultures de l'exploitation. Une proposition de séquence avec des essences favorables aux auxiliaires identifiés par type de culture sera réalisée.

Les agriculteurs participeraient financièrement aux travaux (≈1€/m plafonné à 500€) selon une méthode qui sera testée en 2015.

Enfin, l'action est ouverte sur l'ensemble du territoire, en particulier pour répondre à des demandes issues des opérations notamment agricoles qui se déroulent sur le territoire (zones secondaires) mais aussi à des demandes individuelles. Le SMEGA ne fixe pas de règles strictes d'éligibilité des projets qui seront jugés au cas pas cas par le technicien : intérêts qualité de l'eau et cohérence globale de la démarche engagée comparés aux contraintes d'organisation des travaux.

Travail sur la régénération naturelle assistée

L'action répond à un besoin identifié de travailler sur le rajeunissement du bocage hérité et pour palier aux difficultés de replantation de vieux talus (40% de survie en moyenne).

Le SMEGA mettra en place en 2015 un ou plusieurs tronçons « témoin », en relation avec les acteurs concernés (agriculteurs, communes, ...), afin de tester la réussite de la régénération naturelle selon différents itinéraires techniques.

L'année 2015 permettra la sélection des tronçons, les recherches bibliographiques sur la régénération naturelle assistée, recueil de retours d'expériences, rédaction des itinéraires techniques à mettre en œuvre.

Le test débutera en 2016 par les premiers travaux, notamment de repérage des semis et de dégagement. L'état des lieux sera réalisé afin de mesurer l'évolution de différents indicateurs suivant les itinéraires techniques utilisés.

L'objectif est de pouvoir effectuer un bilan avant la fin du programme pour établir une action type à dérouler sur le territoire.

Cette action pourra notamment être reliée à la « charte communale de gestion durable de l'eau », développée par le SMEGA à destination des élus et agents communaux et qui aborde entre autres thèmes, la gestion des bords de route. Les signataires de cette charte s'engage d'ailleurs déjà à ne pas broyer le dessus des talus pour favoriser cette régénération.

Mise en œuvre des projets et suivi des travaux

L'action comprend, dans un premier temps, les étapes de préparation et de suivi de la réalisation des travaux.

Dans un second temps, les techniciens assureront le suivi de l'évolution des aménagements : suivi au cours de l'hiver et du printemps des talus (résistance aux épisodes pluvieux) et suivi de la survie des plantations pendant 4 ans.

La demande annuelle de travaux précisera, en fonction des projets élaborés et de la réussite des aménagements de la campagne précédente, le détail des opérations nécessaires.

Action « épareuse »

Pour limiter les risques de destruction lors du broyage des accotements, une action spécifique sera développée. A l'envoi annuel aux maires de cartes de localisation des haies et à la matérialisation des emplacements de plantation par des piquets, le SMEGA mettra des moyens pour prendre contact directement avec les services techniques.

L'objectif en 2015 est de mieux connaître le fonctionnement de la commune afin d'identifier le responsable « voirie » et le cas échéant l'entreprise mandatée pour faire les travaux ce qui permettra d'assurer la transmission des cartes et la sensibilisation aux risques auprès de la personne en charge des opérations.

Le SMEGA facture depuis 2015 aux gestionnaires des bords de route le coût de réinterventions nécessaires en cas d'arasement.

Cas particulier des haies à mauvais taux de reprise

Afin d'améliorer les taux de survie des plants, un contact individuel avec les agriculteurs concernés sera assuré pour mieux les associer et faciliter l'appropriation, ce qui semble avoir fait défaut lors des précédentes campagnes.

Accompagnement des gestionnaires du bocage

Le cas des jeunes haies plantées

Cette action d'accompagnement est une priorité pour le SMEGA.

Elle consiste, par des contacts individuels, à proposer aux exploitants intéressés un accompagnement vers une organisation collective des travaux sylvicoles nécessaires pour obtenir une forme adulte durable de taillis sous futaie ou de taillis.

L'objectif est de faciliter la mise en œuvre d'itinéraires techniques de gestion durable des jeunes haies et éviter la systématisation d'un entretien mécanique au lamier défavorable à la pérennité de la haie et ses facultés à jouer tous ses rôles.

L'action prendra différentes formes : formations aux techniques sylvicoles, contacts individuels, liens entre les agriculteurs et les entreprises pour la réalisation des travaux, suivi des travaux.

L'accompagnement se poursuivra jusqu'à l'étape de recépage intégral du taillis, de 10 à 12 ans environ, qui permet l'obtention de la stratification de la haie, caractéristique fondamentale pour jouer certains rôles : accueil d'auxiliaires, brise vent, ...

L'action devra permettre à terme la reprise en main par l'exploitant de la gestion.

Les bénéficiaires participeront au financement des travaux.

Pour la période 2015/2017, les zones concernées seront principalement l'Ic et l'amont du Leff.

Pour la période 2017/2020, les zones concernées seront les communes où des campagnes d'élaboration de projets se sont déroulées entre 2009 et 2010.

Le programme d'action annuel précisera les zones concernées et le nombre d'agriculteurs.

Vulgariser les méthodes d'entretien raisonnées

Pour sensibiliser les différents acteurs de la gestion du bocage (agriculteurs, entreprises agricoles, CUMA, communes), le SMEGA développera des outils de promotion : portes ouvertes, démonstrations de matériels, supports de communication,

Les outils de communication ont été concentrés sur la 1^{ère} phase de la programmation notamment par l'organisation d'une journée par an pour répondre à la priorisation de développer l'utilisation du bois de bocage. A partir de la seconde phase de la stratégie, cette action devient secondaire.

Afin de répondre à des demandes spontanées et d'inciter à l'engagement vers des outils du type plan de gestion, le SMEGA apportera des conseils « au champ ». Cette action sera secondaire.

La « charte communale de gestion durable de l'eau » sera le support des liens avec les communes (élus et agents) : notes techniques, journées de formation, ...

Accompagnement technique de gestion durable et de chantiers d'entretien raisonné

L'action comprend une palette d'outils à disposition des agriculteurs et des communes, adaptés à leur niveau d'engagement dans l'amélioration des pratiques d'entretien.

Elle s'inscrit en lien avec les autres acteurs du bocage sur le territoire comme par exemple le Département qui, dans le cadre de ces aides à l'équipement pour des chaudières, demande la réalisation d'un plan de gestion, ou la SCIC Bocagenèse qui demande aux agriculteurs producteurs de plaquettes le respect de techniques raisonnées (à accompagner), et la réalisation d'un plan de gestion (pour vérifier que les prélèvements annuels sont conformes à la capacité de renouvellement du bois des haies).

- plan de gestion du bocage : l'action s'adresse à des agriculteurs volontaires, notamment les agriculteurs producteurs de bois plaquette qui s'engagent auprès de la SCIC Bocagenèse mais aussi les agriculteurs valorisant leur bocage en bois bûche et qui souhaiteraient mieux gérer leur ressource.
- plan de gestion du bocage de bords de voiries : l'outil est destinée aux communes qui souhaitent s'impliquer dans la gestion du bocage qui leur revient souvent par défaut d'entretien de la part des propriétaires.
- accompagnement de chantiers : application des plans de gestion, aide à la rédaction des marchés dans le cas de travaux par entreprise, vulgarisation des techniques auprès des propriétaires et/ou agriculteurs, marquage du chantier avec les propriétaires, ...
- animation du PAEC et suivi des signataires MAEC : bilan individuel des agriculteurs en fin de plan de gestion, accompagnement à souscrire une MAE bocage, accompagnement de chantier, aide à la consultation d'entreprise, communication, ...

A la différence des actions de vulgarisation, ces outils s'adressent à des gestionnaires engagés dans une démarche avancée d'amélioration des pratiques : suite à un plan de gestion, dans le cadre de mobilisation de bois bocage pour alimenter une chaudière, engagement dans une MAEC, ...

Le SMEGA a fait le choix de construire son Projet agro-environnemental et climatique, ou PAEC, au cours de l'année 2015 pour permettre un meilleur partage des enjeux avec les exploitants et leurs structures d'accompagnement.

L'objectif pour le SMEGA est de travailler à des cahiers des charges partagés avec les porteurs de PAEC voisins afin d'éviter la complexification du système.

Pour sa partie « Ic », le SMEGA collabore avec le Pays de Saint Brieuc qui est porteur pour le périmètre du SAGE Baie de Saint Brieuc.

Faciliter la structuration des valorisations du bocage

L'action comprend deux volets complémentaires : faire la promotion de l'utilisation du bois de bocage par les collectivités et coordonner les différents acteurs des filières pour tendre vers une structuration commune.

Accompagnement de la protection du bocage

Aucune pré programmation n'a été établie, le déroulement de l'action dépendant directement de la sollicitation des communes intéressées.

Vulgarisation des outils de protection

- Réunions d'informations dans les communes en réflexion sur ce thème
- Distribution des outils de communication réalisés pendant la stratégie territoriale bocagère : fascicule sur les actions du SMEGA et plaquette « protection du bocage ».

Accompagnement de la mise en place des règlements

- Réunion publique d'information,
- Elaboration de communiqués de presse,
- Transmission de rédactions types aux différentes étapes du PLU : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, règlement,
- Relations avec les bureaux d'étude : fourniture des données globales sur le bocage pour la rédaction du diagnostic, transmission des données pour intégration aux documents graphiques),
- Relations avec les Pays, porteurs des SAGE (intégration des données aux SIG « SAGE »),
- Animation du travail du groupe communal :
 - o Préparation des cartes de travail utilisées par le groupe,

- Formation des membres du groupe communal au protocole de recensement du bocage,
- o Recueil des cartes mises à jour et vérifications terrain (échantillonnage),
- o Mise à jour de la trame bocagère sur SIG,
- Réalisation d'un rapport succinct de la démarche et des résultats obtenus pour accompagner l'enquête publique,
- Traitement des demandes suite à l'enquête publique.

Accompagnement des demandes de destruction d'éléments bocagers

- Contact des exploitants demandeurs : échange sur le projet (destruction / reconstitution),
- Avis d'expert sur la pertinence de la demande (intérêts agronomiques, impacts environnementaux),
- Coordination avec la mairie et le groupe communal,
- Elaboration d'une note technique destinée à aider le groupe communal à émettre un avis et la décision du conseil municipal,
- Coordination avec les collectivités assurant le financement local,
- Organisation et suivi des travaux (voir détail de l'action « mise en œuvre et suivi des projets bocagers »).

Travail en réseaux techniques

Les techniciens du SMEGA poursuivront leur investissement dans les différents réseaux techniques : journées du Département, Association des techniciens de bassins versants bretons (ATBVB), réseau des SCIC, ...

Pour répondre aux enjeux bocage qui se discutent à des échelles plus vaste que les bassins versants, ils participeront aux réflexions, suivront l'évolution des documents de planification, de leurs applications locales type SAGE ou alimenteront les notes techniques produites par exemple par l'ATBVB.

Une stratégie qui s'inscrit dans la continuité

La première réflexion majeure au sein du SMEGA qui a modifié la stratégie sur le bocage et les actions s'est déroulé en 2010 et a donné lieu à des applications à partir de 2011.

Les actions de gestion ou de protection du bocage ont pris de l'ampleur à cette période et les moyens consacrés aux travaux de rénovation du bocage ont diminué.

Le SMEGA a mobilisé des moyens pour ces actions nouvelles sur de l'autofinancement, de la prestation payante pour les communes (protection du bocage ou plan de gestion des haies de bords de route) ou des aides provenant de la Région Bretagne (enveloppe bassins versants), de l'Agence de l'Eau (ponctuellement pour la protection du bocage) et du Pays de Guingamp par l'intermédiaire de fonds LEADER.

Cette stratégie est donc une continuité de la précédente, et prend en compte notamment, le bilan des nouvelles actions.

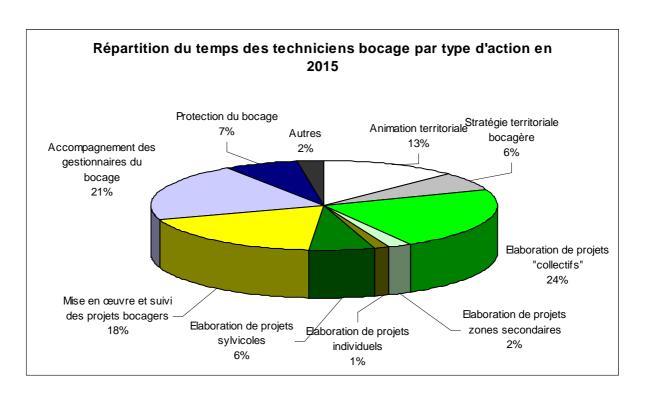
Les différents choix techniques sont le reflet de cette prise en compte de nouveaux éléments.

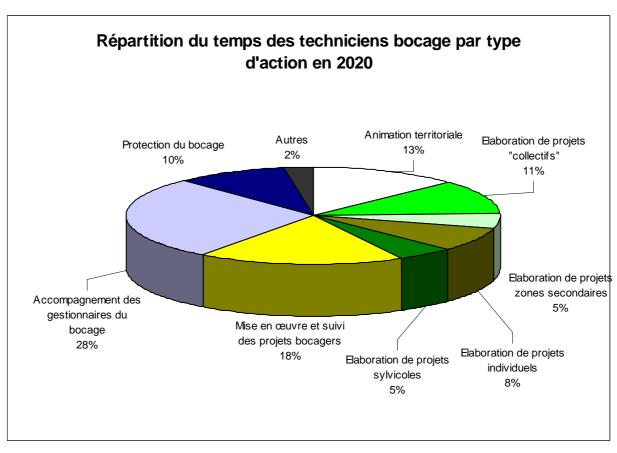
Elle a été construite pour être en cohérence avec les orientations des documents planificateurs, les besoins locaux des autres acteurs du bocage mais également les territoires voisins dont l'historique peut être très proche de celui du SMEGA.

La continuité de l'application de cette stratégie devrait engendrer des évolutions dans la répartition des jours passés sur chaque action.

Ces évolutions sont anticipées dans le programme prévisionnel présenté dans ce document :

- une hausse des besoins de plans de gestion et d'accompagnement de chantiers anticipée pour répondre à l'approvisionnement de tout le territoire (incluant de nouveaux projets),
- une augmentation des demandes d'arasement due notamment à l'application de la nouvelle PAC et aux mouvements de parcellaires (cessation, retraite, ...),
- des besoins d'élaboration de projet sur zones d'animation secondaire ou individuel qui augmentent,
- un seul technicien sur le volet « élaboration de projets sur des zones d'animation prioritaires » à partir de 2017.





Projections financières de la mise en œuvre de la stratégie territoriale bocagère

Les besoins annuels en animation et suivi de travaux ont été estimés à 575 jours par an.

Les montants affichés sont calculés à partir des coûts jours estimés pour 2015 (+5€/an).

De même, une hausse annuelle de 2% du coût des travaux a été appliquée.

Les travaux « inéligibles » correspondent aux efforts de remplacement de plants morts et entretiens supplémentaires générés.

La participation Breizh Bocage est calculée sur une base de 80% (ht pour les travaux).

La participation des agriculteurs est incluse dans l'autofinancement et sera détaillée dans les demandes annuelles « travaux ».

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--|--|
| | | | | | | | | |
| Mise en œuvre des actions | | | | | | | | |
| et suivi de travaux | 111 670 € | 117 175 € | 120 050 € | 122 925 € | 125 800 € | 128 675 € | | |
| Coûts ht travaux éligibles à | | | | | | | | |
| Breizh Bocage | 0€ | 72 300 € | 75 900 € | 82 424 € | 83 672 € | 84 946 € | | |
| | | | | | | | | |
| Financement Breizh Bocage | 89 336 € | 151 580 € | 156 760 € | 164 279 € | 167 578 € | 170 897 € | | |
| Autofinancement | 22 334 € | 52 355 € | 54 370 € | 57 555 € | 58 629 € | 59 713 € | | |
| Participation des | | | | | | | | |
| agriculteurs | indéterminée | indéterminée | indéterminée | indéterminée | indéterminée | indéterminée | | |
| | | | | | | | | |
| Coûts TTC travaux | | | | | | | | |
| inéligibles | 0€ | 32 400 € | 12 000 € | 9 600 € | 6 000 € | 6 000 € | | |
| Autofinancement | 0€ | 32 400 € | 12 000 € | 9 600 € | 6 000 € | 6 000 € | | |
| | | _ | _ | | _ | _ | | |
| Coût total projet | 111 670 € | 236 335 € | 223 130 € | 231 434 € | 232 206 € | 236 610 € | | |

Répartition des jours consacrés à chaque action - 2015 à 2020

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Commentaires |
|------|------|------|------|------|------|--------------|
| | | | | | | |

Animation territoriale du programme

| Coordination du projet | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | |
|---------------------------|----|----|----|----|----|----|--|
| Suivi du maillage bocager | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Communication | 10 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | |

Finalisation de la stratégie territoriale bocagère

| l | | I | | | | 1 |
|----|---|---|---|---|---|---|
| 36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| | _ | | - | _ | - | 1 |

Elaboration de projets bocagers

| Formalisation du « projet bocager » | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
|---|-----|----|------|------|------|------|---|
| Elaboration de projets bocagers sur des zones d'animation prioritaires | 113 | 84 | 38,5 | 49,5 | 51,5 | 51,5 | Plouha 2015 et 2016 ; La Presqu'ile 2015,2016 et 2017 ; 2018 à 2020 : devient une action secondaire |
| Elaboration de projets bocagers sur des zones d'animation secondaires | 12 | 24 | 28 | 29 | 29 | 29 | |
| Elaboration de projets bocagers individuels | 8 | 14 | 28 | 45 | 45 | 45 | |
| Travail sur la régénération naturelle assistée | 26 | 26 | 26 | 28 | 28 | 28 | Action secondaire |
| Travaux sylvicoles dans les jeunes haies bocagères | 70 | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 | |

Mise en œuvre et suivi des projets bocagers

| Organisation et suivi des travaux | 39 | 73 | 67 | 67 | 65 | 65 | |
|---|----|----|----|----|----|----|--|
| Suivi de la réussite des aménagements | 10 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | |
| Action « épareuse » | 6 | 10 | 10 | 7 | 7 | 7 | |
| Cas particulier des haies à mauvais taux de reprise | 22 | 26 | 14 | 6 | 3 | 3 | Effets des choix techniques : amélioration des taux de survie |
| Travaux sylvicoles dans les jeunes haies bocagères | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | |

Accompagnement des gestionnaires du bocage

| Vulgarisation des méthodes d'entretien raisonnée | 20 | 20 | 16 | 20 | 20 | 20 | |
|--|----|----|-------|-----|------|------|---|
| Accompagnement technique des gestionnaires du bocage | 77 | 96 | 131,5 | 113 | 118 | 118 | Action prioritaire ; de 2 à 7 PGB agri/an et de 1 à 2 PGB comm. /an ; chantiers ; MAE |
| Interlocuteur relais pour les acteurs de la valorisation du bois issu du bocage | 22 | 27 | 27 | 21 | 20,5 | 20,5 | Dont actions de promotions de l'utilisation du bols de bocage prioritaires 2015/2017 |

Actions de protection du bocage

| Vulgarisation des outils de protection | 8 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | |
|--|----|----|----|----|----|----|--|
| Accompagnement des communes dans l'intégration d'outils de protection du bocage | 28 | 22 | 33 | 30 | 30 | 30 | jusqu'à 3 ou 4 communes / an mais limitée si augmentation des demandes arasement |
| Accompagnement des demandes préalables de travaux | 8 | 12 | 18 | 24 | 24 | 24 | jusqu'à un maximum de 50 jours/an |

<u>Autres</u>

| 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | travall en réseaux, |
|----|----|----|----|----|----|---------------------|

Synthèse

Ce document présente les orientations stratégiques et les choix d'actions que le SMEGA souhaite mettre en œuvre sur son territoire pendant la période 2015/2020.

Cette stratégie est basée sur le déploiement d'un programme d'actions qui s'articule autour de trois piliers principaux : la rénovation, la gestion durable et la protection du bocage.

Les priorités suivantes ont été fixées : pérenniser les travaux déjà réalisés, favoriser le développement de l'utilisation du bois de bocage à condition d'une gestion durable et de techniques d'entretien raisonné.

Les zones côtières du territoire sont jugées prioritaires pour les actions de rénovation mais d'autres zones sont également ciblées comme la baie de Saint Brieuc ou celle de Paimpol par exemple.

Le SMEGA a choisi, en cohérence avec le reste de ses actions, notamment agricole, de diminuer les actions collectives au profit d'actions individuelles.

Le programme 2015/2020 sera mis à profit pour travailler à cette transition, qui doit être le moyen de travailler à une meilleure appropriation des travaux et actions par les agriculteurs.



